



Ancien message de menaces

Par Aaa33

Bonjour,

Je divorce bientôt, j'ai retrouvé des anciens messages qui date d'il y a quelques mois de lui me menaçant et insultants, est-ce que je peux porter plainte avec ça ?

Merci bien

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte à tout moment et avec ce que vous voulez.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[/url]

Ensuite, le procureur peut classer sans suite s'il n'y a que des messages, et en plus anciens.

Sachez que comme vous êtes en procédure de divorce, l'accusé peut nier être l'auteur des messages, et même dire que vous les avez fabriqués.

A manier avec précaution, donc, s'il n'y a que ces messages pour étayer vos accusations.